

Avant-projet de charte du PNR Médoc

Fiche de synthèse

Les 6 Communautés de communes (Communauté de Communes Médoc-Estuaire, Médulienne, Lacs Médocains, Centre-Médoc, Cœur Médoc et Pointe-Médoc) composant le Pays Médoc ont souhaité poursuivre leur action commune de développement du Médoc engagée depuis 12 ans à travers le Pays en demandant le classement en Parc naturel régional.

L'obtention de ce classement ministériel n'est pas chose aisée mais le territoire médocain est en bonne voie. La première étape a été franchie en 2011 avec l'obtention d'un avis d'opportunité favorable, et depuis fin 2013, le Syndicat mixte du Pays Médoc s'est vu confier le soin de construire le **projet de territoire** à 15 ans destiné à fonder la Charte de son Parc.

Pour ce faire, l'année 2014 a vu un processus de concertation territoriale se mettre en place avec l'ensemble des élus et les acteurs socio-professionnels du territoire :

- Décembre 2013 : les acteurs et partenaires ont formulé un diagnostic du territoire partagé par tous (85 participants)
- Janvier 2014 : les élus du territoire étaient réunis pour débattre des enjeux du Médoc (55 participants)
- Septembre 2014 : les acteurs et partenaires (57 participants – 11 septembre) et les élus (75 participants – 16 septembre) ont travaillé sur le contenu des fiches « Mesures » du projet.

Les contributions récoltées lors de ces journées de concertation ont permis de bâtir un premier avant-projet de charte dont une synthèse est présentée dans ce document.

"Un Parc Naturel est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine."

(Définition de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France).

Six enjeux majeurs identifiés par le diagnostic d'évolution du territoire (Validée en séance plénière des élus le 16 septembre 2014)

Les premières phases de concertation ont porté sur les enjeux du territoire dont six ressortent dans le cadre de la démarche PNR :

1. **La question majeure n'est pas de protéger plus, c'est de rechercher collectivement des progrès de bonne gestion.**
2. **Le maintien des grands paysages et de leurs équilibres doit continuer à reposer sur la relation de l'homme avec son milieu ambiant et ses ressources.**
3. **Renforcer la vitalité de l'économie locale en partant de ses fondamentaux ; ce qui amène à envisager l'économie résidentielle et touristique, la « rétro-innovation » et l'innovation industrielle.**
4. **Capitaliser sur la mobilisation des acteurs locaux pour renforcer la cohésion sociale et garder une culture médocaine vivante.**
5. **« à la couture » de la mosaïque estuarienne et de la lande forestière, là où aujourd'hui s'exercent les plus grandes pressions, se jouent les équilibres futurs du territoire.**
6. **La question n'est pas de subir les injonctions métropolitaines ou de s'y adapter, mais d'établir des relations d'échanges équitables « ville-campagne ».**

Un projet de charte qui s'articule autour de trois vocations

La stratégie territoriale, élaborée dans le cadre de la démarche participative, se traduit sous la forme d'un arbre d'objectif qui s'articule autour de trois vocations mettant en avant les ambitions et les valeurs partagées du territoire.

- ⇒ **Le Médoc, presqu'île évolutive qui accorde ses activités humaines avec les dynamiques naturelles**
- ⇒ **Le Médoc, territoire solidaire qui prend soin de ses équilibres pour renforcer son essor**
- ⇒ **Le Médoc, territoire ouvert et acteur d'une relation équilibrée avec la métropole**

Ces trois vocations sont déclinées en objectifs stratégiques et fiches mesures. Chaque fiche mesure est résumée dans le tableau suivant.

VOCATIONS/AMBITIONS	ORIENTAT ^o /OBJECTIFS STRATEGIQUES	MESURES/OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Le Médoc, presqu'île évolutive qui accorde ses activités humaines avec les dynamiques naturelles	1.1 Progresser ensemble par l'échange pour améliorer la gestion durable des milieux	1.1.1 Etablir un réseau d'acteurs destiné à approfondir et partager la connaissance et les pratiques de gestion des milieux remarquables et ordinaires 1.1.2 S'engager pour une gestion durable et solidaire de l'eau 1.1.3 Anticiper et prévoir les adaptations aux risques naturels et anthropiques
	1.2 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands ensembles paysagers médocains	1.2.1 Assurer l'avenir d'un massif forestier multifonctionnel 1.2.2 Veiller au maintien des espaces emblématiques entretenus par l'activité agricole, viticole et sylvicole 1.2.3 Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles et viticoles 1.2.4 Développer l'animation, la sensibilisation et l'éducation au patrimoine environnemental en s'appuyant sur les initiatives locales
	1.3 Favoriser la transition énergétique	1.3.1 Élaborer une stratégie territoriale de développement raisonné des ENR 1.3.2 Dispenser une éducation et une pratique à la sobriété énergétique
2. Le Médoc, territoire solidaire qui prend soin de ses équilibres pour renforcer son essor	2.1 Cultiver l'initiative économique locale	2.1.1 Favoriser les actions collectives, l'expérimentation dans les secteurs de l'économie de proximité, l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire 2.1.2 Accompagner les actions innovantes dans les secteurs d'activités traditionnelles
	2.2 Inciter au développement d'un système alimentaire local	2.2.1 Déployer un archipel de terres agricoles à vocation vivrière 2.2.2 Organiser des circuits courts de commercialisation et de solidarité villes-campagnes
	2.3 Renforcer les solidarités sociales	2.3.1 Développer une culture de la mobilité 2.3.2 Renforcer la démarche locale de promotion de la santé dans un enjeu de réduction des inégalités sociales et spatiales de santé
	2.4 Enrichir la culture médocaine	2.4.1 Faire de la culture un moteur du projet de vie sociale du territoire, créateur de richesses humaines et économiques 2.4.2 Construire et renforcer le lien social par des solidarités de proximité et intergénérationnelles 2.4.3 Développer les échanges entre habitants, nouveaux arrivants et résidents temporaires
3. Le Médoc, territoire ouvert et acteur d'une relation équilibrée avec la métropole	3.1 Conduire une évolution sobre de l'utilisation de l'espace	3.1.1 Prendre en compte les continuités écologiques et veiller à un équilibre entre espaces agricoles, naturels, forestiers et urbanisation 3.1.2 Veiller à la qualité et à la vocation des espaces de transition 3.1.3 Adapter l'habitat aux besoins économiques, sociaux et environnementaux
	3.2 Rechercher les bonnes échelles de coopération pour renforcer localement les dynamiques économiques	3.2.1 Accompagner le développement des filières économiques d'excellence régionales ancrées dans le tissu économique médocain 3.2.2 Expérimenter et développer de nouvelles offres de modes de déplacements 3.2.3 Renforcer la coopération stratégique avec le Grand Port Maritime de Bordeaux
	3.3 Poursuivre le développement d'une offre touristique diversifiée et cohérente	3.3.1 Faire émerger la destination Médoc par la coordination des offres locales et l'affirmation d'un socle d'image commun 3.3.2 Conforter une offre de tourisme de nature respectueuse des milieux et de leurs activités (éco-tourisme, valorisation des patrimoines par l'itinérance/randonnée) 3.3.3 Développer une offre <u>oenotouristique</u> en lien avec l'offre de nature 3.3.4 Accompagner les mutations du tourisme littoral

1. Le Médoc, presque évolutive qui accorde ses activités humaines avec les dynamiques naturelles

De tout temps, les activités humaines en Médoc se sont accordées aux dynamiques naturelles auxquelles est soumis le territoire. Les processus de développement pourraient déconnecter les liens unissant l'homme à la nature, fondement de l'identité médocaine. Le projet de PNR vise en 1^{er} lieu à encourager localement les conditions d'une gestion intégrée du territoire, en décloisonnant les approches et en impliquant l'ensemble des acteurs en particulier dans la gestion des milieux qu'ils soient naturels ou exploités, de la biodiversité et des paysages, et de la transition énergétique auquel tous les territoires sont désormais confrontés.

1.1 Progresser ensemble par l'échange pour améliorer la gestion durable des milieux

En Médoc, la gestion des milieux est assurée par une multitude d'acteurs à travers divers dispositifs répartis sur tout le territoire où l'eau est au cœur des préoccupations. L'échange, le partage et le maintien d'un dialogue permanent entre tous apparaît comme une des clés d'une démarche de progrès collectifs. Soumis à de multiples risques d'origines naturelle et anthropique, s'il veut éviter le déséquilibre environnemental, le territoire médocain doit également veiller à poursuivre ses efforts en matière d'anticipation et d'adaptation à ces menaces. Cette démarche de progrès amène à développer les expérimentations en Médoc, en particulier dans les domaines de la gestion de la ressource en eau et de la recherche sur les effets du changement climatique.

1.1.1 Etablir un réseau d'acteurs destiné à approfondir et partager la connaissance et les pratiques de gestion des milieux remarquables et ordinaires

L'objectif de progresser collectivement dans la gestion du patrimoine naturel a amené les acteurs locaux à proposer la formalisation d'un réseau d'acteurs permettant l'échange et la mise en commun de leurs savoir-faire et expériences. Cette mesure prévoit ainsi la mise en place d'un forum annuel des gestionnaires, l'animation d'un réseau en fonction des attentes et besoins des acteurs, la mise en place d'une plateforme collaborative centralisant les études, expériences... de chacun en lien avec les réseaux et observatoires déjà existants et permettant la diffusion d'informations auprès de tous les publics, le développement d'actions de gestion mutualisées et enfin le développement des sciences participatives comme outil de veille et de sensibilisation.

1.1.2 S'engager pour une gestion durable et solidaire de l'eau

L'eau, élément omniprésent en Médoc, est affaire de tous les acteurs locaux dont la volonté est d'installer et faire perdurer une gestion durable et solidaire de la ressource permettant de répondre aux différents besoins du territoire. Pour cela, la poursuite et le développement de temps d'échanges et de concertation entre acteurs (gestionnaires, exploitants, Syndicats de Bassin Versant, acteurs de l'aménagement du territoire, habitants...) sur les pratiques écoresponsables d'économies d'eau, la gestion, les rôles et services des milieux aquatiques et humides et de la ressource en eau potable est indispensable. Il est aussi envisagé d'initier, d'accompagner et de faciliter les projets concourant à la restauration, la préservation et la valorisation de milieux aquatiques et humides emblématiques du territoire et de poursuivre les expérimentations dans les domaines agricoles, sylvicoles et viticoles.

<p>1.1.3 Anticiper et prévoir les adaptations aux risques naturels et anthropiques</p>	<p>Face aux nombreux risques présents en Médoc (inondation, submersion marine, incendie...), l'organisation et le renforcement de la sensibilisation et l'accès à l'information via un outil de repérage et de capitalisation des pratiques et expériences pour s'adapter aux différents types de risques permettent de développer une culture préventive notamment auprès des nouveaux habitants, des jeunes ou des habitants temporaires (mise en place de repères de crues...) et de favoriser les comportements adaptés notamment face aux risques de feux de forêt ou de noyade.</p>
<p>1.2 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands ensembles paysagers médocains</p>	
<p>Les grands ensembles paysagers médocains (littoral, forêt, façade estuarienne, mattes et palus...) sont intimement liés à l'intervention humaine passée et actuelle. Au cours des deux siècles derniers, les activités viticole, sylvicole et agricole ont structuré les paysages et l'économie du Médoc d'aujourd'hui. Face aux menaces qui pèsent sur ces activités (urbanisation, développement des activités récréatives, fragilité de la filière d'élevage extensif, menaces sanitaires...), le territoire affirme sa volonté et se donne les moyens dans cette orientation de tirer profit de ses ressources tout en préservant ses paysages et sa biodiversité.</p>	
<p>1.2.1 Assurer l'avenir d'un massif forestier multifonctionnel</p>	<p>Élément fondateur de l'identité, l'histoire et de l'attractivité du Médoc, le massif forestier remplit de multiples fonctions (outil de production, accueil du public, réservoirs de biodiversité...). Afin de maintenir ce patrimoine actif, évolutif et fragile, le territoire souhaite actualiser sa charte forestière en intégrant également les nouveaux enjeux « eau et milieux aquatiques », « changement climatique », appuyer l'économie forestière (valorisation du produit bois, incitation des acteurs locaux à consommer du bois local...), faire connaître et valoriser leur activité et actions en faveur du maintien du patrimoine biologique forestier...</p>
<p>1.2.2 Veiller au maintien des espaces emblématiques entretenus par l'activité agricole, viticole et sylvicole</p>	<p>Les activités agricoles, viticoles et sylvicoles sont les garantes du maintien des espaces emblématiques médocains. Ces deux fiches proposent un certain nombre de mesures visant à lutter contre les menaces qui pèsent sur la pérennité de ces dernières (urbanisation, fragilité de la filière élevage extensif...) et d'associer agriculture durable et gestion des paysages. Les acteurs locaux proposent de faciliter les démarches visant à protéger ces espaces exploités de l'urbanisation dans les documents d'urbanisme, de soutenir et maintenir les activités agricoles respectueuses de l'environnement et des paysages en optant pour une double performance environnementale et économique.</p>
<p>1.2.3 Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles et viticoles</p>	<p>Les mesures souhaitées sont la poursuite d'un appui territorial permettant le maintien et l'extension de l'application des dispositifs d'aides agro-environnementaux à toutes les filières (grandes cultures...), l'accompagnement de l'installation de nouveaux agriculteurs, la promotion des filières agricoles, le maintien et la replantation de haies, le repérage et le partage des initiatives et innovations entreprises par les structures professionnelles permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, de maîtriser les effluents viti-viticoles... sans oublier d'associer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs (élus, habitants...) lors d'ateliers participatifs.</p>

<p>1.2.4 Développer l'animation, la sensibilisation et l'éducation au patrimoine environnemental en s'appuyant sur les initiatives locales</p>	<p>Le Médoc offre une multitude de possibilités pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement (thèmes de l'eau, la forêt, l'estuaire...). L'enjeu aujourd'hui est de faire connaître ce patrimoine pour mieux le comprendre et responsabiliser chacun afin d'impulser des initiatives individuelles essentielles au progrès collectif. Cette mesure prévoit la construction d'une culture commune autour des enjeux agro-environnementaux du territoire entre tous les acteurs (élus, habitants, professionnels...) par la création d'un programme de formations, l'intervention de scientifiques... et la conception d'un programme d'actions et d'animations territoriales, le tout en s'appuyant sur les compétences et expériences des opérateurs locaux (CPIE Médoc, Ecoacteurs, SMICOTOM...).</p>
<p>1.3 Favoriser la transition énergétique</p>	
<p>Les ressources disponibles sur le territoire médocain offrent un potentiel de développement des Energies Renouvelables (ENR) important pour de nombreuses filières (solaire, éolien, énergie marine, biomasse...). La transition énergétique est un enjeu majeur pour réduire l'impact du territoire médocain en termes de consommation d'énergie mais aussi pour le développement économique par l'installation de nouvelles filières. Afin que le développement des ENR soit en accord avec les objectifs du territoire de préservation de son environnement et de valorisation de ses ressources, les acteurs locaux s'engagent dans la définition d'une stratégie partagée de développement des ENR en Médoc. Ils souhaitent pour une plus grande efficacité amener chacun à s'interroger sur sa manière de consommer afin de s'engager sur la voie de la sobriété énergétique.</p>	
<p>1.3.1 Élaborer une stratégie territoriale de développement raisonné des ENR</p>	<p>Les acteurs du territoire ont montré leur engagement en faveur du développement des ENR en Médoc, cependant en l'absence d'un schéma de référence global et partagé, les projets ou initiatives locales sont sujets à controverses. Ce constat a amené les acteurs locaux à vouloir établir une véritable stratégie commune de développement des ENR qui passe par la réalisation d'un bilan énergétique territorial (état des consommations et productions d'énergie, émissions de gaz à effets de serres...), permettant d'identifier les typologies d'ENR adaptées aux enjeux locaux et les zones d'implantations favorables. L'accompagnement des acteurs publics et privés est également envisagé par la mise en place de programmes d'animation et de services-conseils.</p>
<p>1.3.2 Dispenser une éducation et une pratique à la sobriété énergétique</p>	<p>Aussi, le territoire s'accorde sur la nécessité d'informer et de conseiller tous les acteurs (habitants, élus, entreprises...) et dans tous les domaines (habitat, mobilité, équipements publics...) pour les amener à adopter des comportements moins consommateurs d'énergie (Point Info Energie, guides sur les bonnes pratiques et les aides financières...). Il s'agit également de proposer des opérations permettant d'apprendre à chacun d'agir à son niveau (ateliers de sensibilisation, formations thématiques, accompagnement technique...).</p>

2. Le Médoc, territoire solidaire qui prend soin de ses équilibres pour renforcer son essor

Les influences auxquelles est soumis le territoire sont susceptibles d'affecter ses équilibres : pression touristique sur le littoral, risque de désagrégation de son armature urbaine et de services par polarisation excessive à proximité de l'agglomération bordelaise, ou à l'inverse, par dépeuplement des zones les plus éloignées. Les initiatives locales de développement économique, social et culturel sont appelées à affermir les équilibres internes au territoire, que ce soit par l'émergence d'une économie plus circulaire, sociale et solidaire, la valorisation économique des ressources locales par l'innovation, les actions visant à renforcer les solidarités sociales ou encore la contribution de la culture à l'appropriation du territoire et sa valorisation.

2.1 Cultiver l'initiative économique locale

La vitalité de l'économie est intimement liée aux possibilités d'entreprendre qu'offre un territoire. En Médoc, les acteurs ont souhaité constituer le cadre permettant la recherche et le développement des diverses ressources territoriales afin de créer et de cultiver l'initiative économique locale. Il s'agit alors de favoriser les actions collectives et les expérimentations dans les différents secteurs touchant l'économie locale mais aussi de rechercher et d'accompagner l'innovation dans des secteurs d'activités traditionnels (agriculture, bois-forêt, bâtiment...) et anciennes (gemmage, l'ostréiculture...).

2.1.1 Favoriser les actions collectives, l'expérimentation dans les secteurs de l'économie de proximité, l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire

L'économie de proximité, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire constituent des perspectives particulièrement adaptées au développement du Médoc. Le territoire souhaite se doter d'outils d'expérimentation mobilisant des logiques d'acteurs différentes de celles classiquement adoptées, des méthodes nouvelles (méthodes participatives, lien avec la communauté des chercheurs...) et des logiques de transferts d'expériences. Les actions proposées sont par exemple la mise en place d'un observatoire de l'économie facilitant l'acquisition d'une culture commune entre acteurs, l'animation et la création de dispositifs de « test » pour le développement de nouvelles activités et d'accueil de porteurs de projets...

2.1.2 Accompagner les actions innovantes dans les secteurs d'activités traditionnelles

Les activités traditionnelles du Médoc (filiale bois, agriculture, viticulture, métiers du bâtiment...) ou anciennes (ostréiculture, gemmage...) peuvent contribuer davantage à la création de valeur ajoutée irriguant le territoire. Les acteurs du territoire ont émis le besoin de favoriser l'innovation dans ces domaines en explorant de nouvelles perspectives de développement, valorisant les ressources et savoir-faire locaux. Les actions portent sur le repérage, la valorisation et la transmission des savoir-faire présents, la mise en place et le soutien d'actions expérimentales en matière de rétro-innovation, de diversification, de transformation et d'utilisation locale... La contribution de la formation dans ce développement est également centrale.

2.2 Inciter au développement d'un système alimentaire local

Le territoire du Médoc regroupe plusieurs types d'agricultures (céréales, élevage, légumes de plein champ...) alimentant très peu les marchés locaux. Même si plusieurs initiatives se mettent en place, les productions vivrières, issues notamment du maraichage, sont largement déficitaires malgré une demande croissante. Les mesures suivantes marquent la volonté du Médoc d'appuyer et de développer la production vivrière, favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs (maraîchers, éleveurs...) et d'organiser les circuits courts de commercialisation, permettant l'accès de la population médocaine aux productions locales, puis de participer équitablement à un système de solidarité alimentaire avec la métropole bordelaise.

2.2.1 Déployer un archipel de terres agricoles à vocation vivrière

La première étape pour développer les productions vivrières est nécessairement la mobilisation du foncier accessible et apte à être cultivé. Il s'agit ensuite via des espaces « test » agricoles d'accompagner et de consolider les projets avec des personnes souhaitant développer leur activité dont certains sont non issus du milieu agricole. La production vivrière peut être également développée par la mise en place de démarches collectives telles que les jardins partagés, l'entraide entre habitants (ex : l'entretien des jardins privés de personnes âgées...).

2.2.2 Organiser des circuits courts de commercialisation et de solidarité villes-campagnes

Avec la création de plusieurs AMAP notamment et les besoins alimentaires croissants de la métropole, la demande en produits locaux peine à trouver suffisamment d'offre. Ce phénomène est une réelle opportunité pour les agriculteurs qui souhaitent développer des systèmes de commercialisation en circuits courts ou s'installer. Les acteurs du territoire souhaitent donc bien identifier et donner plus de visibilité aux producteurs locaux en circuits courts (guide des producteurs, marchés hebdomadaires traditionnels...), valoriser les productions à travers la marque « PNR », mettre en relation les producteurs locaux, les restaurateurs, gestionnaires de cantines scolaires...

2.3 Renforcer les solidarités sociales

Le Médoc est marqué par de fortes disparités sociales. La partie nord du territoire regroupe notamment les populations les plus fragiles. Faible niveau de qualification, taux de chômage élevé, conditions de vie insalubres... sont autant de facteurs qui créent de l'exclusion, des inégalités sociales et d'accès aux soins les plus essentiels. Plusieurs projets territoriaux, appuyés par une volonté locale forte, ont été engagés depuis quelques années (Solidarités Médoc Santé, Contrat Local de Santé...). Ces travaux ont permis d'impulser une réelle dynamique entre acteurs sociaux et de la santé aboutissant à la construction d'actions partagées et à la mise en place de démarches en réseau. Aujourd'hui, le territoire médocain souhaite poursuivre et renforcer ces démarches et développer une culture de la mobilité, nécessaire à la mise en dynamique des personnes.

<p>2.3.1 Développer une culture de la mobilité</p>	<p>La mobilité, physique et surtout psychologique, est une préoccupation majeure sur le territoire. L'absence de mobilité constitue un des principaux freins à l'insertion sociale et professionnelle. Informer, former, donner les moyens d'être mobile, donner l'envie de bouger : tels sont les principaux enjeux que le territoire souhaite relever pour permettre aux habitants du Médoc d'être capables de se projeter au-delà de l'environnement familial, de considérer l'ailleurs comme un voisinage possible. Cela se traduit par la constitution d'une information exhaustive de l'offre en matière de mobilité, par le développement de formations et d'apprentissage à l'utilisation des transports en commun par exemple...Les acteurs médocains souhaitent également se doter d'un système de veille et de prospective permettant notamment d'adapter l'offre à la demande.</p>
<p>2.3.2 Renforcer la démarche locale de promotion de la santé dans un enjeu de réduction des inégalités sociales et spatiales de santé</p>	<p>De fortes problématiques liées à l'exclusion (chômage, surendettement, conditions de vie insalubres ...) ont été depuis longtemps identifiées sur le territoire. Les acteurs du territoire se sont mobilisés pour appréhender et traiter de manière combinée les problématiques sanitaires et sociales aboutissant récemment à la signature d'un Contrat Local de Santé et souhaitent vivement poursuivre cet engagement. Ainsi, ils ont la volonté de développer et partager une culture commune de la santé entre habitants, élus, professionnels..., d'accroître la capacité d'agir par un appui aux porteurs de projets, un accompagnement des élus, la structuration et la coordination des démarches de prévention, d'éducation... et de faciliter le recours à l'information, aux droits, à la prévention aux soins de chacun. Il s'agit également de garantir une offre de soins de proximité et diversifiée accessible à tous.</p>
<p>2.4 Enrichir la culture médocaine</p>	
<p>L'identité du Médoc est à la fois singulière et plurielle, façonnée par la nature et les activités humaines. L'activité culturelle du territoire est assurée par une diversité d'acteurs et couvre de multiples champs artistiques (musique, théâtre...) dont certains bénéficient d'une reconnaissance nationale. Le territoire s'attache à développer des actions de médiation, à accompagner à l'interprétation, la découverte et l'appropriation individuelle et collective du patrimoine matériel mais aussi immatériel médocain. La valorisation et l'enrichissement continu de ce dernier doit s'envisager comme un vecteur du lien social entre habitants, temporaires ou permanents, et nouveaux habitants.</p>	
<p>2.4.1 Faire de la culture un moteur du projet de vie sociale du territoire, créateur de richesses humaines et économiques</p>	<p>L'objet de cette fiche porte sur la manière dont les acteurs culturels peuvent apporter leur contribution dans la connaissance et la mise en valeur du Médoc dans toutes ses dimensions. Mais au-delà de la découverte et de la valorisation du territoire, il est aussi question ici de la construction d'un vivre-ensemble harmonieux et de la création de richesse humaine et économique. S'appuyer sur les acteurs culturels locaux pour partager avec les habitants et le grand public une culture médocaine multiple, historique et en perpétuelle construction, structurer une offre culturelle destinée à faciliter l'implication des habitants dans la réalisation du projet de territoire et déterminer une stratégie de découverte culturelle du territoire accessible à tous dédiée au vivre ensemble sont les dispositions que les acteurs locaux s'engagent à mettre en œuvre.</p>

<p>2.4.2 Construire et renforcer le lien social par des solidarités de proximité et intergénérationnelles</p>	<p>Avec une forte augmentation du nombre de ses habitants (arrivée de couples avec enfants, installation de publics retraités) depuis plus de 10 ans, sans oublier le phénomène de vieillissement de la population, le Médoc connaît une évolution démographique importante. Pour (re)construire et fortifier le lien social, la dynamique et la solidarité intergénérationnelles s'avèrent alors primordiales. Chacun doit pouvoir trouver sa place, se sentir utile et moins seul en participant à la vie du territoire. La démarche envisagée s'appuie sur l'idée de « faire pour » dans le but de « faire ensemble » et ainsi permettre la découverte de l'autre via diverses activités pour déjouer les incompréhensions, faire évoluer les représentations. Cela passe notamment par le fait de développer des pratiques encourageant le rapprochement, l'entraide et la transmission (soutien scolaire ou système de tutorat entre professionnels retraités et jeunes, mémoires de quartiers...), par le souhait d'essaimer ces pratiques créant du lien social mais aussi par les initiatives du tissu associatif local en matière de coopération et de partenariats formalisés.</p>
<p>2.4.3 Développer les échanges entre habitants, nouveaux arrivants et résidents temporaires</p>	<p>Le Médoc participe à la métropolisation autour de Bordeaux. L'arrivée et l'accueil de nouvelles populations deviennent donc un enjeu de premier plan en matière de cohésion sociale. Même si cette évolution a des effets positifs sur la dynamique locale, il convient de veiller à la construction d'un vivre ensemble permettant à tous les habitants du Médoc, nouveaux comme anciens, permanents ou de passage, de trouver leur place et d'être entendus. Le territoire envisage donc d'organiser des démarches d'accueil de nouvelles populations (jeunes entrepreneurs, familles...) harmonisées sur le territoire (professionnaliser l'accueil par des sessions de formations des acteurs locaux, mettre en place un système de parrainage...), de favoriser l'émergence de rencontres entre habitants (repas de quartier...), de rechercher l'innovation dans les modes d'expression et d'échanges dans une optique de cohésion sociale et de débat permanent (espaces de rencontres, chantiers bénévoles...).</p>

3. Le Médoc, territoire ouvert et acteur d'une relation équilibrée avec la métropole

Le territoire est en interaction avec l'agglomération bordelaise et participe de fait au phénomène de métropolisation. Ce dernier se traduit par une concentration d'hommes, d'activités et de valeurs et entraîne une restructuration des territoires voisins. Si le Médoc veut pouvoir bénéficier de la dynamique métropolitaine, il lui faut requalifier ses relations avec cette dernière et les envisager comme des relations d'échanges équitables « ville-campagne ». Cet enjeu partagé ouvre la voie à de nouvelles relations fondées sur une coopération mutuelle valorisant les complémentarités territoriales. Cette coopération est destinée à faire reconnaître par les acteurs de la métropole en matière d'aménagement, de développement économique et de valorisation touristique les enjeux spécifiques au Médoc et la stratégie que celui-ci a construit pour y répondre.

3.1 Conduire une évolution sobre de l'utilisation de l'espace

Malgré un rythme de croissance de la population positif, un processus de décélération de la consommation de l'espace s'est amorcé depuis le début des années 2000. Compte tenu des emprises du massif forestier à l'ouest, du vignoble à l'est et de l'application des réglementations telles que la Loi littoral ou les PPRI, les menaces sur le foncier s'exercent principalement à la jointure de la mosaïque estuarienne et de la lande forestière (la « couture »). Ces pressions agissent sur la préservation des continuités écologiques du territoire, sur l'équilibre fragile entre espaces agricoles, naturels, forestiers et l'urbanisation et sur la qualité des espaces de transitions entre ces différents ensembles. Aussi, le Médoc, couvert par 4 SCOT, assure le lien entre ces démarches et l'InterScot girondin. Il affirme ici son engagement vers une utilisation sobre de l'espace, et la poursuite de la préservation et la valorisation de son environnement et de ses paysages.

3.1.1 Prendre en compte les continuités écologiques et veiller à un équilibre entre espaces agricoles, naturels, forestiers et urbanisation

Cette mesure marque la volonté des acteurs locaux d'être accompagnés dans l'identification et la déclinaison locale des continuités écologiques afin de les intégrer dans leur projet de développement en lien avec les continuités des territoires voisins. Ils s'accordent sur la volonté de maintenir un équilibre entre espaces agricoles, naturels, forestiers et urbanisation par l'élaboration d'une culture commune et partagée de gestion et de développement de l'espace (agir en priorité à « la couture », définir des formes urbaines économes en espaces, organiser des temps d'échanges et de débat sur les innovations...).

3.1.2 Veiller à la qualité et à la vocation des espaces de transition

Le Médoc est caractérisé par des paysages divers dont les transitions sont très marquées et facilement altérées par les évolutions de l'utilisation de l'espace notamment au niveau de la « couture ». Cet espace offre cependant la meilleure lisibilité de la mosaïque des paysages du Médoc. Il s'agit tout d'abord de compiler et animer un « livre blanc » qui recense et met en perspective l'architecture et les paysages typiques du territoire médocain, permettant aux collectivités d'y puiser les ressources nécessaires pour leurs projets. L'association des habitants et autres acteurs du Médoc à la perception de leurs paysages est envisagée pour rechercher des solutions collectives à la dégradation et la banalisation des paysages. Il est également question d'organiser et d'harmoniser l'affichage publicitaire

	<p>via la création d'une charte publicitaire et de signalétique.</p>
<p>3.1.3 Adapter l'habitat aux besoins économiques, sociaux et environnementaux</p>	<p>Le sujet de l'habitat est le troisième volet sur lequel les acteurs du territoire souhaitent monter en compétences pour promouvoir une utilisation sobre de l'espace et favoriser les formes d'habitat permettant d'accompagner le développement de l'initiative économique et de l'emploi (cadre de vie attractif, diversification de l'offre...), de permettre le parcours résidentiel des populations, de lutter contre la précarité énergétique, d'adapter l'habitat aux enjeux environnementaux (revalorisation de l'habitat existant, formes urbaines vertueuses favorisant l'innovation architecturale, sobriété énergétique et mixité des fonctions...).</p>
<p>3.2 Rechercher les bonnes échelles de coopération pour renforcer localement les dynamiques économiques</p>	
<p>Le médoc fait face à un double mouvement entre un bassin de vie qui augmente fortement (15 000 habitants en dix ans) et un bassin d'emploi au faible rythme de croissance dont l'offre est en grande partie alimentée par les secteurs de l'agriculture, du tourisme et des services. La menace d'un décrochage entre bassin de vie et bassin d'emploi est réelle. La poursuite de la seule attractivité résidentielle verrait le Médoc assigné à une simple variable d'ajustement de l'agglomération bordelaise. La cohésion territoriale et sociale seraient fortement atteintes en l'absence d'une dynamique socio-économique impulsée de l'intérieur.</p> <p>La métropole bordelaise affiche quant à elle l'ambition d'accéder au rang de véritable métropole européenne et de préparer l'accueil de la performance économique, de l'innovation, de la recherche et de la connaissance. Si le Médoc veut pouvoir bénéficier de la dynamique métropolitaine, il lui faut requalifier ses relations avec sa voisine et rechercher les bonnes échelles de coopération pour renforcer localement les dynamiques économiques.</p>	
<p>3.2.1 Accompagner le développement des filières économiques d'excellence régionales ancrées dans le tissu économique médocain</p>	<p>Le travail concerté entre les élus et les acteurs économiques a fait émerger l'importance de travailler sur les filières qui font la spécificité du Médoc et d'en favoriser le développement endogène. Le Médoc possède des entreprises locales appartenant à des filières d'excellences régionales telles que les entreprises de matériaux composites, du bois... Aujourd'hui, une dynamique visant à développer une spécificité territoriale médocaine sur ces filières émerge et ouvre le champ à d'autres développements (bois construction, filière œnologique, énergies renouvelables...). Il s'agit concrètement d'organiser une instance de dialogue élus/acteurs économiques, de mettre en place un observatoire économique, de mettre en réseau les entreprises d'une même filière pour répondre collectivement à leurs besoins en termes de formations, recrutement..., de créer et d'animer des démarches de cluster, de créer et mettre en place des dispositifs « tests » pour le développement d'activités nouvelles...</p>

<p>3.2.2 Expérimenter et développer de nouvelles offres de modes de déplacements</p>	<p>Le Médoc doit, comme de nombreux territoires, faire face à une mutation de son système de mobilité. Il s'agit de pouvoir avoir des relations fluides avec la métropole voisine pour permettre les échanges personnels, professionnels et entrepreneuriaux nécessaires au développement du territoire. Mais il s'agit également d'organiser un maillage transversal des modalités de déplacement au sein même du Médoc. Pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir le champ des possibilités, d'expérimenter des solutions alternatives (utilisation de la desserte ferroviaire en vue du développement de projets économiques, réductions des déplacements domicile travail par des tiers lieux...), de faire de la question du déplacement un moteur d'initiatives de développement social (projets de garages sociaux, systèmes de bénévolat de transport de proximité...), de favoriser l'émergence d'une charte des mobilités médocaines et de prendre part aux réflexions menées avec la métropole et au-delà (participer à la Charte des mobilités de la métropole).</p>
<p>3.2.3 Renforcer la coopération stratégique avec le Grand Port Maritime de Bordeaux</p>	<p>Le Grand Port Maritime de Bordeaux est propriétaire d'une vaste zone d'action foncière le long de l'Estuaire de la Gironde (terminaux portuaires du Verdon-Sur-Mer, Pauillac et Grattequina) et d'importantes réserves foncières représentant de fortes potentialités de développement pour l'activité portuaire. Il possède un atout indéniable pour le développement économique du territoire et constitue un interlocuteur de premier plan.</p> <p>Le GPMB a la volonté de concilier le développement des activités économiques avec le respect et la préservation des espaces naturels limitrophes, dont il est le gestionnaire. La capacité du futur PNR à tisser des relations partenariales équilibrées avec le GPMB est donc un enjeu important du territoire. Les acteurs du Médoc ont donc la volonté d'instaurer une concertation permanente avec le GPMB, valoriser les potentialités de développement économique des 3 terminaux, favoriser le développement du tourisme de croisière sur ses ports et poursuivre la collaboration avec le GPMB dans la préservation des espaces naturels et le maintien d'une activité agricole sur ses terrains.</p>
<p>3.3 Poursuivre le développement d'une offre touristique diversifiée et cohérente</p>	
<p>Depuis les années 1970, le Médoc a privilégié un tourisme de masse concentré sur le littoral. Les nouvelles organisations du temps et l'ouverture à l'étranger de nouvelles destinations très concurrentielles ont fait apparaître la nécessité de concevoir un tourisme durable sur de nouvelles bases. Depuis 2008, le Médoc s'est doté d'un schéma de développement touristique territorial dont il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre la mise en œuvre. Le principal objectif est de faire du territoire une destination touristique, en structurant l'organisation touristique territoriale, en favorisant la diversification de l'offre vers l'œnotourisme, le tourisme fluvial, le tourisme de nature, et en favorisant la professionnalisation des acteurs.</p>	

<p>3.3.1 Faire émerger la destination Médoc par la coordination des offres locales et l'affirmation d'un socle d'image commun</p>	<p>Si le Médoc est connu et reconnu dans le monde entier, c'est essentiellement grâce au vin. Pour le touriste, l'image de marque de l'ensemble du territoire médocain est absente. La structuration de l'organisation touristique du Médoc et le rapprochement des acteurs des différentes composantes de la destination touristique Médoc doivent permettre aux différentes entités de coordonner leurs offres et de les promouvoir sur la base d'une image commune afin de faire émerger la destination Médoc.</p> <p>Concrètement, le territoire souhaite poursuivre la structuration de l'organisation touristique médocaine (renforcement des échanges entre offices de tourisme, mise en place d'offices de tourisme intercommunaux...), développer la transversalité de l'offre entre le littoral, le vignoble, l'estuaire et Bordeaux, contribuer à la création d'une marque touristique médocaine articulée autour de la marque PNR, développer une stratégie de communication garante de l'image du Médoc...</p>
<p>3.3.2 Conforter une offre de tourisme de nature respectueuse des milieux et de leurs activités (éco-tourisme, valorisation des patrimoines par l'itinérance/randonnée)</p>	<p>Si dès 2008, le Médoc a fait le choix de passer d'une itinérance construite sur une logique kilométrique à une itinérance choisie permettant la découverte du territoire par la mise en place de boucles thématiques et/ou de valorisation des patrimoines du territoire, de nombreuses autres activités sportives et récréatives sont présentes sans que cette offre ne soit organisée. Les perspectives de développement du tourisme fluvial sont également à préparer. Aujourd'hui, il est indispensable de structurer en Médoc une offre touristique de nature respectueuse des milieux et des activités, complémentaire des offres œnotouristiques et littorales. Il s'agit donc de recenser et d'organiser l'offre de nature (identifier les sites dont l'ouverture pourrait être organisée, accompagner les projets...), de développer une itinérance inventive et respectueuse des milieux et activités (charte du randonneur...), de co-construire les modalités de valorisation des sites en partenariat avec les gestionnaires-utilisateurs, de diffuser les bonnes pratiques (sensibiliser les fédérations sportives...).</p>
<p>3.3.3 Développer une offre œnotouristique en lien avec l'offre de nature</p>	<p>Le vignoble médocain, mondialement connu et reconnu, constitue la principale source de notoriété du Médoc. Il est cependant très difficile de faire le lien entre cette image viticole et l'identité nature du reste du territoire du PNR. Aujourd'hui, le Médoc doit s'appuyer sur la notoriété mondiale que lui offre son vignoble et la mise en place d'une stratégie de développement œnotouristique innovante pour mieux faire découvrir la variété de son territoire et la diversité de ses richesses. Le territoire souhaite définir les sources possibles de différenciation du vignoble médocain en lien avec l'offre de nature afin de proposer un positionnement œnotouristique nouveau (en lien avec le littoral, l'estuaire...), faire du vignoble une clé d'entrée pour la découverte du territoire du PNR (estuaire, marais ...), développer des produits œnotouristiques innovants respectueux des activités et des milieux et valoriser les pratiques respectueuses, limitant l'impact sur l'environnement.</p>

3.3.4 Accompagner les mutations du tourisme littoral

Le tourisme littoral est encore très concentré sur la saison estivale, confronté aux changements des pratiques des clientèles et à une concurrence internationale accrue. Il doit donc évoluer pour satisfaire les attentes des clients et des professionnels du secteur. Cette nécessaire adaptation est accentuée par le changement climatique et par les dernières tempêtes de 2013 et 2014 qui ont provoqué de nombreux dommages aux équipements, des érosions dunaires et un abaissement sensible du niveau des plages. La volonté des acteurs locaux porte sur le développement de produits complémentaires sur le littoral en s'appuyant sur les autres secteurs phares du Médoc pour élargir la saison touristique, une promotion axée sur les richesses identitaires du littoral médocain en lien avec la marque PNR, l'adaptation aux aléas climatiques et sur la limitation de l'impact du tourisme sur les espaces littoraux naturels.

DOCUMENT DE TRAVAIL